

# FORMATION ÉLUS DE L'IAU îdF

## PÉDAGOGIE DE LA SMART CITY : ANTICIPER, EXPLIQUER, CONVAINCRE

1 jour

4 juin 2019

Lieu : IAU îdF – 15 rue Falguière 75015 Paris

Avec l'explosion de la donnée, l'analyse et le traitement de ses flux, la ville numérique peut être un outil performant d'amélioration de l'efficacité de l'action publique et de la qualité des services aux usagers. Elle suscite pourtant des incompréhensions et des craintes chez les administrés. Face à ces difficultés croissantes, les élus doivent, plus que jamais, faire preuve de pédagogie. Comment peuvent-ils anticiper, expliquer et convaincre de l'intérêt d'engager une démarche en faveur d'une ville plus tournée vers le numérique ?

Cette formation permettra aux élus de maîtriser les concepts, de connaître les méthodes et outils et d'être en capacité de mener une démarche pédagogique auprès de leurs administrés.

### Compétences visées

A l'issue de la formation, les participants sauront :

- Maîtriser les notions, décrypter les enjeux relatifs à la mise en œuvre d'une ville numérique.
- Connaître les démarches et outils pour mettre en œuvre une politique de développement numérique.
- Identifier les bonnes pratiques et disposer d'arguments pour sensibiliser, informer et convaincre les administrés.

### Outils pédagogiques

Exposés théoriques et techniques, études de cas. Une large place sera donnée aux échanges.

### Coordinateur de la session

Daniel THÉPIN, économiste, spécialiste nouvelles technologies de l'information et de la communication, IAU îdF.

### Public concerné

Élus des collectivités.

### OBJECTIFS

Maîtriser les concepts et identifier des outils et bonnes pratiques pour développer un projet de ville numérique en suscitant l'adhésion de ses administrés.

### PROGRAMME

9h00 : Ouverture

- **Fouad AWADA**, directeur général de l'IAU îdF

Qu'est-ce qu'une smart city ? Définition, démarches, outils

- **Daniel THÉPIN**, économiste, IAU îdF

Données urbaines : quelles stratégies des collectivités locales ?

- **Xavier OPIGEZ**, géomaticien, IAU îdF

De la smart city au smart village : exemples de réalisations locales

- **Nicolas LARUELLE**, urbaniste, IAU îdF

12h30 : Déjeuner en commun

14h00 : Civic tech : outils de concertation et/ou de protestation ?

- **Valentin CHAPUT**, co-fondateur, OPEN SOURCE POLITICS

Retours d'expériences :

- **Maxime KAYADJANIAN**, maire-adjoint délégué aux systèmes d'information et à la vie numérique à Cergy-Pontoise
- **Éric LEGALE**, directeur d'Issy Média à Issy-les-moulineaux

17h00 : Fin de la formation

## INSCRIPTION

### Deux possibilités de financement

**Cette formation est prise en charge, selon votre choix :**

- Directement sur le budget 2019 de votre collectivité
- Par votre Droit Individuel à la formation d'élu.

**Bulletin d'inscription ci-joint à remplir et à faire valider par votre collectivité.**

**A retourner par mail : [formations@iau-idf.fr](mailto:formations@iau-idf.fr).**

Vous recevrez une convocation confirmant votre inscription.

## MODALITÉS ET TARIFS

### **Si cette formation est prise en charge par votre collectivité**

La formation des élus est un droit reconnu par la loi n° 92-108 du 3 février 1992, il s'agit d'une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales.

L'IAU îdF établira une attestation de formation et une facture.

Les frais de déplacement seront pris en charge par votre collectivité sur présentation de justificatifs (cf. décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils).

Le déjeuner et le dossier documentaire sont inclus dans le prix.

### **Si vous souhaitez accéder à votre Droit Individuel à la Formation d'élu**

Tous les élus locaux peuvent solliciter le financement d'une formation auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du DIF – deux mois avant la formation.

**Le tarif de la journée de formation est modulable en fonction de la collectivité qui finance la formation de ses élus.**

- Collectivités au-dessus de 50 000 habitants : 690€
- Collectivités entre 50 000 et 10 000 habitants : 490€
- Collectivités en-dessous de 10 000 habitants : 290€

### **Modalités de remboursement**

L'IAU îdF vous accompagnera dans vos démarches.

Contact : [formations@iau-idf.fr](mailto:formations@iau-idf.fr), Tél : 01 77 49 77 49

## INFORMATIONS PRATIQUES

Le nombre de participants est limité à 15 pour faciliter les échanges d'expériences.

Consultez notre programme de formations sur le site internet de l'IAU : [www.iau-idf.fr](http://www.iau-idf.fr)

### **CONTACT**

Brigitte GUIGOU,  
Chargée de mission formation à l'IAU îdF

[formations@iau-idf.fr](mailto:formations@iau-idf.fr)

Tél : 01 77 49 77 49

# FORMATION ÉLUS DE L'IAU îdF

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Valant convention de formation

Prise en charge par la collectivité ou par le DIF Élus

A renvoyer par mail à [formations@iau-idf.fr](mailto:formations@iau-idf.fr) avant le 24 mai 2019

NOM*	
Prénom*	
Profession*	
Élu(e) de la collectivité de*	
Fonction ou délégation*	
Téléphone*	
Mail*	

\*Toutes les rubriques doivent être complétées obligatoirement

S'inscrit à la journée de formation :

Intitulé : « PÉDAGOGIE DE LA SMART CITY : ANTICIPER, EXPLIQUER, CONVAINCRE »

Date : 4 juin 2019

Lieu : IAU îdF – 15, rue Falguière 75015 Paris

TARIFS DE LA SESSION PAR JOUR ET PAR ÉLU*		
	Collectivités au-dessus de 50 000 habitants	690 € HT
	Collectivités entre 50 000 et 10 000 habitants	490 € HT
	Collectivités en-dessous de 10 000 habitants	290 € HT

\*Cochez la case correspondante

Date et signature du candidat à la formation :
--

TSVP

## COMPLÉTEZ CI-DESSOUS LA PARTIE A OU B SELON LE TYPE DE PRISE EN CHARGE

### A) PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ

#### **À compléter par la collectivité**

Accord pour la participation de : M.....

A la journée de formation organisée le 4 juin 2019 à l'IAU îdF

Sur le thème de :

« PÉDAGOGIE DE LA SMART CITY : ANTICIPER, EXPLIQUER, CONVAINCRE »

Qui sera facturée (somme en toutes lettres) : .....

Paiement à envoyer à : IAU îdF – 15, rue Falguière 75015 Paris

- chèque (à l'ordre de l'IAU îdF)
- mandat administratif (bon de commande à l'IAU îdF, numéro.....)

Date, signature et cachet de la collectivité :

### B) PRISE EN CHARGE PAR LE DIF ÉLUS (Caisse de Dépôt et Consignations)

Tous les élus peuvent solliciter le financement d'une formation auprès du DIF-Élus. Pour cela, vous devez envoyer votre demande de financement (document joint) à la Caisse des Dépôts et Consignations au moins 2 mois avant le début de la formation.

Démarche à suivre :

1. Demander un devis auprès de l'IAU îdF
2. Contacter la Caisse des Dépôts et Consignations – Mission DIF-Élus, tél. 02.41.05.20.60, mél : [dif-elus@caissedesdepots.fr](mailto:dif-elus@caissedesdepots.fr)  
Caisse des Dépôts et Consignations  
Direction des retraites et de la solidarité  
Mission DIF-Élus - PAS 401  
24, rue Louis Gain  
49939 Angers Cedex 09
3. Transmettre votre demande de financements à la Mission DIF-Élus comportant : le devis, le formulaire de demande de financement, une copie de votre pièce d'identité, un RIB.
4. La réponse du CDC est directement envoyée à l' élu (délai instruction du dossier 2 mois)
5. Informer l'IAU îdF de la réponse du CDC et lui envoyer signée la convention tripartite transmise par la CDC.